



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Bulletin officiel

N° 5 du 5 mai 2015

Sommaire général

Sommaire chronologique

Administration
centrale

AVIS AUX LECTEURS

À compter de 2015, le *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers est édité par la direction de l'information légale et administrative (DILA), dans le cadre d'une convention entre le ministère et la DILA.

Sa périodicité est mensuelle.

Le contenu du *Bulletin officiel* est inchangé. En application de l'arrêté du 18 décembre 2014, y sont publiés :

1° Les directives, instructions, circulaires, notes et réponses de l'administration centrale des ministères économiques et financiers ainsi que d'organismes placés sous leur tutelle, qui comportent une interprétation du droit positif ou une description des procédures administratives et qui n'ont pas fait l'objet d'une publication au *JORF*, à l'exception de ceux publiés dans les autres bulletins officiels placés sous l'autorité des ministères économiques et financiers ;

2° Les arrêtés et décisions de l'administration centrale des ministères économiques et financiers ainsi que d'organismes placés sous leur tutelle, non publiés au *JORF*, pris en application de mesures de portées générales ou individuelles, à l'exception de ceux publiés dans les autres bulletins publiés par les ministères économiques et financiers.

Le bulletin propose un sommaire général et un sommaire chronologique. Des liens dans les sommaires permettent de naviguer vers les textes.

Plan de classement

Bureau des cabinets

Secrétariat général

- Mission Parlement européen
- Mission ressources communes
- Direction des ressources humaines
- Délégation aux systèmes d'information
- Service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité
- Service des affaires financières et immobilières
- Institut de la gestion publique et du développement économique

Direction générale des entreprises

- Secrétariat général
- Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises
 - S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie
 - S-D du droit des entreprises
- Service de l'industrie
- Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services
 - S-D du tourisme
- Service de l'action territoriale, européenne et internationale
 - Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat
 - Tutelle des chambres de commerce et d'industrie
 - S-D de la réindustrialisation et des restructurations d'entreprises

Direction générale des finances publiques

Direction générale du Trésor

Direction générale des douanes et droits indirects

- Commission de conciliation et d'expertise douanière

Direction générale des douanes et droits indirects – Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

- Service commun des laboratoires

Direction générale de l'INSEE

Direction des affaires juridiques

Contrôle général économique et financier

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

- Institut Mines-Télécom
- Télécom École de management
- Télécom SudParis
- Télécom Bretagne
- Télécom ParisTech
- Télécom Lille 1
- École nationale supérieure des mines de Paris
- École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne
- École nationale supérieure des mines d'Alès
- École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux
- École nationale supérieure des mines de Douai
- École nationale supérieure des mines de Nantes

Agence des participations de l'État

Agence du patrimoine immatériel de l'État

Délégation nationale à la lutte contre la fraude

Délégation interministérielle aux normes

Délégation générale au pilotage des DIRECCTE et DIECCTE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Autres organismes

- La Monnaie de Paris
- Institut national de la propriété industrielle
- Établissement BPI-Groupe

Sommaire général

	Pages
Secrétariat général	
<i>Direction des ressources humaines</i>	
Arrêté du 26 mars 2015 portant inscription au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers.....	1
Arrêté du 26 mars 2015 portant inscription au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers.....	3
Direction générale des entreprises	
<i>Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises</i>	
S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie	
Publication de la référence des certificats d'examen de type émis par le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE).....	5
<i>Service de l'industrie</i>	
Arrêté du 10 avril 2015 portant nomination au conseil d'administration du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses.....	6
<i>Service de l'action territoriale, européenne et internationale</i>	
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat	
Décision du 11 mars 2015 relative à l'ouverture des épreuves de la session 2015 de l'examen national d'aptitude pour l'accès aux niveaux 2 ou 3 de la catégorie cadre supérieur de l'emploi de directeur de centre de formation, directeur des services de développement économique, directeur des services administratif et/ou financier. Annexe IV du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat.....	8
Avis de vacance de poste de secrétaire général des chambres de métiers et de l'artisanat.....	10
Avis de vacance de poste de secrétaire général des chambres de métiers et de l'artisanat.....	11
Direction générale du Trésor	
Arrêté du 3 avril 2015 portant nomination au Bureau central de tarification	12
Direction générale de l'INSEE	
Arrêté du 16 avril 2015 modifiant l'arrêté du 23 septembre 2014 portant délégation de signature pour les directions régionales et interrégionales de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)	13
Décision du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature au Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES).....	15

Direction des affaires juridiques

Arrêté du 9 avril 2015 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics	20
--	----

Contrôle général économique et financier

Arrêté du 6 mars 2015 portant affectation à la mission couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire du service du contrôle général économique et financier	21
Arrêté du 6 mars 2015 portant affectation à la mission couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire du service du contrôle général économique et financier	22
Arrêté du 6 mars 2015 portant affectation d'une contrôleure générale	23
Arrêté du 6 mars 2015 portant affectation à la mission couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire du service du contrôle général économique et financier	24
Arrêté du 13 mars 2015 portant désignation du responsable de la mission gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public du service du contrôle général économique et financier	25
Arrêté du 30 mars 2015 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier.....	26
Décision du 6 mars 2015 portant affectation à la mission aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer du service du contrôle général économique et financier	27
Décision du 16 avril 2015 portant désignation d'un représentant des ministres chargés de l'économie et des finances à la commission consultative des marchés des organismes de sécurité sociale (CCMOSS).....	28

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

Institut Mines-Télécom

Décision du 1^{er} avril 2015 modifiant la composition du comité technique commun à l'Institut Mines-Télécom et aux écoles des mines	29
---	----

Télécom École de management

Arrêté du 24 mars 2015 rapportant l'arrêté du 5 janvier 2015 portant attribution du diplôme d'études supérieures de gestion de Télécom École de management de l'Institut Mines-Télécom	30
---	----

Télécom ParisTech

Arrêté du 2 mars 2015 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom ParisTech de l'Institut Mines-Télécom	31
--	----

Télécom Lille 1

Arrêté du 14 avril 2015 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom Lille.....	37
---	----

École nationale supérieure des mines de Paris

Arrêté du 23 février 2015 modifiant l'arrêté du 19 juillet 2012 relatif aux cycles de formation spécialisée de l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech)	41
---	----

Arrêté du 24 février 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris – cycle ingénieurs du corps des mines	42
--	----

	Pages
Arrêté du 16 mars 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'université Paris-VII, spécialité fluides et énergie, en partenariat avec l'ISUPFERE	44
Arrêté du 24 mars 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris – cycle ingénieurs civils.....	46
Arrêté du 24 mars 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris.....	50
<i>École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne</i>	
Arrêté du 23 février 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne.....	51
<i>École nationale supérieure des mines d'Alès</i>	
Arrêté du 23 février 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	52
Arrêté du 25 mars 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	53
Arrêté du 26 mars 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	54
Arrêté du 27 mars 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	55
Arrêté du 30 mars 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	57
<i>École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux</i>	
Arrêté du 23 février 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux.....	58
Arrêté du 12 mars 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux (Mines Albi-Carmaux)	59
Arrêté du 31 mars 2015 portant nomination du directeur adjoint à l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux	60
<i>École nationale supérieure des mines de Douai</i>	
Arrêté du 23 février 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai	61
<i>École nationale supérieure des mines de Nantes</i>	
Arrêté du 23 février 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes	62

Sommaire chronologique

	Pages
23 février 2015	
Arrêté du 23 février 2015 modifiant l'arrêté du 19 juillet 2012 relatif aux cycles de formation spécialisée de l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech)	41
Arrêté du 23 février 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne.....	51
Arrêté du 23 février 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	52
Arrêté du 23 février 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux.....	58
Arrêté du 23 février 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai	61
Arrêté du 23 février 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes	62
24 février 2015	
Arrêté du 24 février 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris – cycle ingénieurs du corps des mines	42
2 mars 2015	
Arrêté du 2 mars 2015 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom ParisTech de l'Institut Mines-Télécom	31
6 mars 2015	
Arrêté du 6 mars 2015 portant affectation à la mission couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire du service du contrôle général économique et financier	21
Arrêté du 6 mars 2015 portant affectation à la mission couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire du service du contrôle général économique et financier	22
Arrêté du 6 mars 2015 portant affectation d'une contrôleur générale	23
Arrêté du 6 mars 2015 portant affectation à la mission couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire du service du contrôle général économique et financier	24
Décision du 6 mars 2015 portant affectation à la mission aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer du service du contrôle général économique et financier	27
11 mars 2015	
Décision du 11 mars 2015 relative à l'ouverture des épreuves de la session 2015 de l'examen national d'aptitude pour l'accès aux niveaux 2 ou 3 de la catégorie cadre supérieur de l'emploi de directeur de centre de formation, directeur des services de développement économique, directeur des services administratif et/ou financier. Annexe IV du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat	8

	Pages
12 mars 2015	
Arrêté du 12 mars 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux (Mines Albi-Carmaux)	59
13 mars 2015	
Arrêté du 13 mars 2015 portant désignation du responsable de la mission gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public du service du contrôle général économique et financier	25
16 mars 2015	
Arrêté du 16 mars 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'université Paris-VII, spécialité fluides et énergie, en partenariat avec l'ISUPFERE	44
24 mars 2015	
Arrêté du 24 mars 2015 rapportant l'arrêté du 5 janvier 2015 portant attribution du diplôme d'études supérieures de gestion de Télécom École de management de l'Institut Mines-Télécom	30
Arrêté du 24 mars 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris – cycle ingénieurs civils.....	46
Arrêté du 24 mars 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris	50
25 mars 2015	
Arrêté du 25 mars 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès	53
26 mars 2015	
Arrêté du 26 mars 2015 portant inscription au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers.....	1
Arrêté du 26 mars 2015 portant inscription au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers.....	3
Arrêté du 26 mars 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès	54
27 mars 2015	
Arrêté du 27 mars 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès	55
30 mars 2015	
Arrêté du 30 mars 2015 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier.....	26
Arrêté du 30 mars 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès	57

31 mars 2015

Arrêté du 31 mars 2015 portant nomination du directeur adjoint à l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux	60
---	-----------

1^{er} avril 2015

Décision du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature au Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES).....	15
---	-----------

Décision du 1^{er} avril 2015 modifiant la composition du comité technique commun à l'Institut Mines-Télécom et aux écoles des mines	29
---	-----------

3 avril 2015

Arrêté du 3 avril 2015 portant nomination au Bureau central de tarification	12
--	-----------

9 avril 2015

Arrêté du 9 avril 2015 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics	20
--	-----------

10 avril 2015

Arrêté du 10 avril 2015 portant nomination au conseil d'administration du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses.....	6
--	----------

14 avril 2015

Arrêté du 14 avril 2015 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom Lille.....	37
---	-----------

16 avril 2015

Arrêté du 16 avril 2015 modifiant l'arrêté du 23 septembre 2014 portant délégation de signature pour les directions régionales et interrégionales de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)	13
---	-----------

Décision du 16 avril 2015 portant désignation d'un représentant des ministres chargés de l'économie et des finances à la commission consultative des marchés des organismes de sécurité sociale (CCMOSS).....	28
--	-----------

Non daté

Publication de la référence des certificats d'examen de type émis par le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE).....	5
---	----------

Avis de vacance de poste de secrétaire général des chambres de métiers et de l'artisanat.....	10
--	-----------

Avis de vacance de poste de secrétaire général des chambres de métiers et de l'artisanat.....	11
--	-----------

Secrétariat général
Direction des ressources humaines

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 26 mars 2015 portant inscription au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 modifié portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps;

Vu l'avis émis le 8 décembre 2014 par la commission administrative paritaire du corps des attachés d'administration de l'État,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Les attachés d'administration de l'État dont les noms suivent sont, conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 susvisé, inscrits au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers au titre de l'année 2014:

M. Pierre-Marie ARCHAMBAUD.
Mme Vanessa BARINI.
Mme Clarisse BOQUET.
Mme Corinne BOSSANT LE CORRE.
M. Mickaël BOUNAKHLA.
M. Christophe CLAUDE.
Mme Laurence DAGONET.
M. Patrice DANGALY.
M. Marc DE LEPINAU.
M. Pascal DELSART.
M. Luc DONNET.
Mme Téouta DZARA XHARRA.
Mme Nathalie FINCK.
Mme Marie GALLET.
Mme Virginie GENDREAU.
Mme Corine GENISSEL-MARTINEZ.
M. François GIQUEL
Mme Dominique GUILLOU.
Mme Catherine HERMANDESSE.

M. Gabriel HUGONNOT.
Mme France LACOEUILHE.
Mme Caroline LAIDI.
M. Matthieu LAURENT.
Mme Véronique LÉVÈQUE-LE-GOFF.
Mme Laëtitia LITTAYE.
Mme Anne MARCHAL.
Mme Graziella MOMBEL.
Mme Anna NGUYEN.
M. Florian PETIT.
Mme Marie-Claire PIGEON.
Mme Manuella PLACIDE.
Mme Stéphanie RICATTI.
Mme Sarah SECK.
M. Romain SERGENT.
M. Guillaume SIUDA.
M. Jean VIGNAUD.
M. Grégory VILLAR.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Journal officiel* de la République française et au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 26 mars 2015.

Pour les ministres et par délégation :
*L'attaché principal d'administration,
chef du bureau gestion administrative et paie,*
M. GUGLIELMI

Secrétariat général
Direction des ressources humaines

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 26 mars 2015 portant inscription au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 modifié portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps;

Vu l'avis émis le 8 décembre 2014 par la commission administrative paritaire du corps des attachés d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Les attachés d'administration de l'État dont les noms suivent sont, conformément aux dispositions de l'article 20 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 susvisé, inscrits au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers au titre de l'année 2014:

M. Claude ALLAIN.
Mme Nelly BESNIER.
Mme Colette BLANQUIE.
M. Joël COATMEUR.
Mme Odile CREOFF.
Mme Odile FINKIELSZTAJN.
M. Hervé GOUGY.
M. Patrick GUEGUEN.
M. Patrick MACCZAK.
Mme Valérie MARCHAL.
Mme Geneviève MARIN.
M. Christian MATHAIS.
M. Yves MERCIER.
M. Henri MONS.
Mme Chantal ROBBA.
Mme Patricia ROSSELL.
Mme Pascale SAINT-SULPICE-BODIN.
Mme Sophie SANVÉE.
Mme Nathalie THIEULEUX.
M. Jean-Michel VRAY.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Journal officiel* de la République française et au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 26 mars 2015.

Pour les ministres et par délégation :
L'attaché principal d'administration,
chef du bureau gestion administrative et paie,
M. GUGLIELMI

Direction générale des entreprises

Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises

S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Bureau de la métrologie

**Publication de la référence des certificats d'examen de type
émis par le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE)**

DATE	ORIGINE	DEMANDEUR	FABRICANT	CATÉGORIE	TYPE DE CERTIFICAT et d'instrument	NUMÉRO
15 avril 2015	LNE	VITRON DEU	VITRONIC DR.-ING. STEIN BILDVERARBEITUNGS SYSTEME GmbH	Cinémomètres	Cinémomètre de contrôle routier associé à un dispositif de prise de vue VITRONIC type PoliScan F1 HP	28554-0
18 mars 2015	LNE	ELSTER SAS	ELSTER-INSTROMET B.V.	Compteur de volume et de masse de gaz, ensemble de conversion	Dispositif de détermination du pouvoir calorifique ELSTER type ENCAL 3000	23119-2
13 février 2015	LNE	CHOPIN TEC	CHOPIN TECHNOLOGIES	Humidimètres	Humidimètres pour grains de céréales et graines oléagineuses CHOPIN TECHNOLOGIES types Aquanéo et Aquané 20	20497-4
4 mars 2015	LNE	CHOPIN TEC	CHOPIN TECHNOLOGIES	Humidimètres	Humidimètres pour grains de céréales et graines oléagineuses CHOPIN TECHNOLOGIES types Aqua-TR II et Agri-TR	12010-9

Ces documents peuvent être consultés sur les sites Internet suivants :
– pour ce qui concerne le BM : <http://www.entreprises.gouv.fr/metrologie> ;
– pour ce qui concerne le LNE : <http://www.lne.fr>.
Signification des abréviations :
LNE : Laboratoire national de métrologie et d'essais.
IPFNA : instruments de pesage à fonctionnement non automatique.
IPFA : instruments de pesage à fonctionnement automatique.
EMLAE : ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau.

Direction générale des entreprises
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 10 avril 2015 portant nomination au conseil d'administration
du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi n° 48-1228 du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels, modifiée par l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959;

Vu l'arrêté du 27 juin 1962 portant transformation du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses en centre technique industriel,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses en tant que :

Représentants des chefs d'entreprise

M. Bongrand Olivier.
M. Bonvalet Laurent.
Mme Escaffre Pascale.
M. Jamrozik Didier.
M. Jeuneau Christophe.
M. Klem Armand.
M. Latour Jean-Bernard.
M. Leydier Hugues.
M. Mora Fernando.
Mme Munerelle Corinne.
M. Sens Denis.
Mme Villette Marie-José.

Représentants du personnel technique des branches d'activités intéressées

M. Bauret Patrick.
M. Deplanque Albéric.
M. Marchand Stéphane.
M. Mazet Jean-Jacques.

*Représentants de l'enseignement technique supérieur
et de personnalités particulièrement compétentes*

Mme Boccon-Gibod Isabelle.
M. Kirstetter Stéphan.
M. Montliaud Patrick.
Mme Nemo Sophie-Noëlle.
M. Rettmeyer Franck.
M. Vessière François.

Article 2

Leur mandat expirera le 19 décembre 2017.

Article 3

Le chef du service de l'industrie de la direction générale des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 10 avril 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le chef du service de l'industrie
de la direction générale des entreprises,*
C. LEROUGE

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 11 mars 2015 relative à l'ouverture des épreuves de la session 2015 de l'examen national d'aptitude pour l'accès aux niveaux 2 ou 3 de la catégorie cadre supérieur de l'emploi de directeur de centre de formation, directeur des services de développement économique, directeur des services administratif et/ou financier. Annexe IV du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat

Le président de l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat,
Vu le statut des personnels des chambres de métiers et de l'artisanat;
Vu l'avis favorable rendu par le bureau de l'APCMA le 10 mars 2015,

Décide:

Article 1^{er}

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'annexe IV du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat, il est organisé un examen national d'aptitude pour l'accès aux niveaux 2 ou 3 de la catégorie cadre supérieur de l'emploi de directeur de centre de formation, directeur des services de développement économique, directeur des services administratif et/ou financier, directeur régional de développement économique, directeur régional de la formation, directeur régional des services administratif et/ou financier, ouvert:

1° Aux cadres des établissements mentionnés à l'article 1^{er} du statut exerçant en cette qualité depuis au moins cinq ans. Une attestation du directeur général de l'assemblée permanente des chambres de métiers ou du secrétaire général, directeur des services de la chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat selon le cas, justifie que le candidat exerce effectivement une fonction de cadre.

2° Aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un diplôme d'un institut d'études politiques ou d'un titre ou diplôme de même niveau autorisant l'inscription au concours externe de l'École nationale d'administration. Sont également admis à se présenter les candidats titulaires d'un diplôme délivré au sein de l'Union européenne et reconnu équivalent aux titres précités.

3° Aux candidats qui justifient d'une expérience significative dans des fonctions de dirigeant de société, d'association ou d'un ou plusieurs services d'une entreprise. La qualité de cette expérience est appréciée par un comité dit de sélection composé du président de l'assemblée permanente des chambres de métiers ou du représentant qu'il désigne, du directeur général de l'assemblée permanente des chambres de métiers ou du représentant qu'il désigne, du représentant des secrétaires généraux à la commission paritaire nationale prévue à l'article 56 du statut et d'un membre du réseau correspondant à l'emploi type, désigné par le collège 1 de la commission paritaire nationale définie à l'article 56 du statut.

Article 2

Les dossiers d'inscription seront consultables sur le site artisanat.fr.

Un exemplaire du dossier d'inscription peut être obtenu par téléchargement depuis le site ou par courrier postal (en écrivant à APCMA, service DG, examen professionnel DIR-2015, 12, avenue Marceau, 75008 Paris).

Leur envoi à l'APCMA s'effectuera uniquement par voie postale ou par dépôt contre remise d'un récépissé.

L'enveloppe devra porter la mention: « examen professionnel DIR-2015 ». Les enveloppes seront conservées avec le dossier pour éviter tout litige quant à la date limite de dépôt.

Les éléments de dossier à fournir sont :

- une lettre motivée de candidature ainsi qu'un *curriculum vitae* à jour ;
- une photo récente d'identité (à apposer sur la fiche de renseignements) ;
- une fiche de renseignements à compléter (joindre les justificatifs demandés, le cas échéant) ;
- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour en cours de validité pour les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- une copie de l'ensemble des diplômes obtenus ;
- un extrait n° 3 de casier judiciaire (datant de moins de trois mois) ;
- un ou deux chèques de 95 € (l'un correspondant aux droits d'inscription – les agents du réseau des CMA en sont statutairement dispensés, l'autre couvrant les éventuels frais de désistement injustifié – à joindre à la demande d'inscription par tous les candidats).

Article 3

Le dossier doit être transmis par courrier postal ou déposé à l'adresse ci-dessous contre récépissé. Les dossiers incomplets ou envoyés après la date de clôture, le cachet de la poste faisant foi, seront rejetés.

Les enveloppes devront strictement être libellées à l'adresse suivante : APCMA, service DG, examen professionnel DIR-2015, 12, avenue Marceau, 75008 Paris.

Seuls seront pris en compte les dossiers d'inscription complets et transmis par courrier avant le mardi 30 juin 2015 (cachet de la poste faisant foi).

Les candidats admis à concourir seront convoqués par courrier.

Article 4

Les épreuves se dérouleront à Paris à partir du mercredi 16 septembre 2015.

Les modalités d'inscription complémentaires et le programme des épreuves sont consultables sur le site www.artisanat.fr.

Article 5

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers

Fait le 11 mars 2015.

*Le président de l'assemblée permanente
des chambres de métiers et de l'artisanat,*
A. GRISET

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Avis de vacance de poste de secrétaire général des chambres de métiers et de l'artisanat

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Le poste de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat suivant est déclaré vacant :

ÉTABLISSEMENT	DATE prévue de recrutement	CLASSIFICATION de l'emploi	DÉLAI de présentation des candidatures	CANDIDATURES à adresser à
Chambre régionale de métiers et de l'artisanat du Centre	1 ^{er} juillet 2015	Rang 3	Avant le 1 ^{er} juin 2015	M. le président de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat du Centre, 28, rue du Faubourg-de-Bourgogne, 45000 Orléans

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site Internet www.artisanat.fr (rubrique Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général). Toutes les vacances de postes sont publiées au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, consultable sur le portail du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique: economie.gouv.fr, rubrique suivre l'information. Elles sont également accessibles sur le site Internet www.artisanat.fr, rubrique Les CMA recrutent.

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant. Elle est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière.

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Avis de vacance de poste de secrétaire général des chambres de métiers et de l'artisanat

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Le poste de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat suivant est déclaré vacant :

ÉTABLISSEMENT	DATE prévue de recrutement	CLASSIFICATION de l'emploi	DÉLAI de présentation des candidatures	CANDIDATURES à adresser à :
Chambre de métiers et de l'artisanat de région Franche-Comté	1 ^{er} juillet 2015	Rang 4	Avant 15 mai 2015	M. le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Franche-Comté, 12F, rue de Franche-Comté, 25480 École-Valentin

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site Internet www.artisanat.fr (rubrique Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général). Toutes les vacances de postes sont publiées au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, consultable sur le portail du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique: economie.gouv.fr, rubrique suivre l'information. Elles sont également accessibles sur le site Internet www.artisanat.fr, rubrique Les CMA recrutent.

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant. Elle est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière.

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 3 avril 2015 portant nomination au Bureau central de tarification

Le ministre des finances et des comptes publics,
Vu le code des assurances, notamment son article R. 250-1,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière d'assurance de responsabilité civile médicale, en vertu de l'article L. 251-1 du code des assurances, en qualité de représentant des entreprises d'assurance : M. Alban VILLENEUVE DE JANTI.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 3 avril 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
T. GROH

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 16 avril 2015 modifiant l'arrêté du 23 septembre 2014 portant délégation de signature pour les directions régionales et interrégionales de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques,
Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique;
Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer;
Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives;
Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la statistique et des études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques;
Vu l'arrêté du 23 septembre 2014 portant délégation de signature pour les directions régionales et interrégionales de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE),

Arrête :

Article 1^{er}

L'annexe 1 de l'arrêté du 23 septembre 2014 susvisé est remplacée par l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur le 4 mai 2015.

Article 3

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 16 avril 2015.

Le directeur général de l'INSEE,
J.-L. TAVERNIER

ANNEXE 1

IDENTITÉ	CORPS	DIRECTION RÉGIONALE ou interrégionale
Joël Creusat	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Alsace
Yvonne Pérot	Administratrice de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Aquitaine
Arnaud Stéphany	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Auvergne
Moïse Mayo	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Bourgogne
Olivier Biau	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Bretagne
Jean-Michel Quellec	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Centre
Laurence Bloch	Inspectrice générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Champagne-Ardenne
Alain Tempier	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Corse
Patrick Pétour	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Franche-Comté
Sylvie Lagarde	Inspectrice générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Île-de-France
Francis Vennat	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Languedoc-Roussillon
Christian Toulet	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Lorraine
Jean-Philippe Grouthier	Inspecteur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Midi-Pyrénées
Daniel Huart	Inspecteur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Nord - Pas-de-Calais
Daniel Brondel	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Basse-Normandie
Jean-Christophe Fanouillet	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Haute-Normandie
Jean-Paul Faur	Inspecteur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Pays de la Loire
Arnaud Degorre	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Picardie
Fabienne Le Hellaye	Administratrice de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Poitou-Charentes
Patrick Redor	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Pascal Oger	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Rhône-Alpes
Didier Blaizeau	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Antilles-Guyane
Valérie Roux	Administratrice de l'Institut national de la statistique et des études économiques	La Réunion-Mayotte

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature au Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES)

Le directeur général du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique,
Vu le décret n° 2010-1670 du 28 décembre 2010 portant création du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES), et notamment son article 15;
Vu le décret du 20 juillet 2011 portant nomination du directeur général du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique - M. Frachot (Antoine);
Vu l'arrêté du 25 mai 2011 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels titulaires des corps de catégories A, B et C au directeur général du GENES;
Vu la délibération du conseil d'administration du GENES du 22 juin 2011 portant délégation de pouvoirs au directeur général du GENES;
Vu la délibération du conseil d'administration du GENES du 10 novembre 2011 modifiée portant approbation du règlement général du GENES;
Vu le protocole du 27 mai 2011 entre l'INSEE et le GENES relatif à la gestion des personnels titulaires affectés au sein du GENES,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rembert von Lowis, secrétaire général du GENES, pour signer tous actes, décisions et conventions, y compris les actes relevant du pouvoir adjudicateur relatifs à la passation des marchés publics, à l'exception des ordres de missions supérieurs à trente jours.

Article 2

Délégation est donnée à Mme Laurence Morel-Rosine, responsable des affaires financières du GENES, pour signer tous actes et conventions, y compris les actes relevant du pouvoir adjudicateur relatifs à la passation des marchés publics, à l'exception des actes afférents à la gestion du personnel, à la préliquidation de la paie et des ordres de missions supérieurs à trente jours.

Article 3

Délégation est donnée à Mme Laurence Bret, responsable des ressources humaines du GENES, pour signer tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel titulaire et contractuel du GENES, à l'exception de la signature des ordres de missions supérieurs à trente jours. Cette délégation s'applique notamment à la signature des contrats de travail, des conventions de stage et à la préliquidation de la paie.

Article 4

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Dadian, responsable juridique du GENES, pour signer les correspondances et documents divers en matière juridique n'emportant pas décision, les pièces relatives aux procédures contentieuses ou amiables ainsi que les correspondances et formalités vis-à-vis de la CNIL. Cette délégation ne s'étend pas aux décisions visant à ester en justice, qui relèvent de la seule autorité du directeur général du GENES et, par délégation, du secrétaire général du groupe.

Article 5

Délégation est donnée à M. Julien Pouget, directeur de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE ParisTech), pour signer tous actes, décisions et conventions relatifs à l'activité de l'ENSAE ParisTech. Cette délégation s'applique notamment aux actes et décisions afférents à la gestion du personnel relevant de son autorité limitativement énumérés

en annexe II de la présente décision. Sont exclus de la compétence de M. Julien Pouget les actes juridiques relatifs à la passation des marchés publics supérieurs à 15 000 € relevant du pouvoir adjudicateur.

Délégation est donnée à M. Romain Aeberhardt, directeur des études de l'ENSAE ParisTech, pour la signature des mêmes pièces.

Délégation est donnée à M. Arnaud Richet, secrétaire général de l'ENSAE-CREST, pour les actes et décisions afférents à la gestion du personnel relevant de l'autorité de l'ENSAE-CREST limitativement énumérés en annexe II de la présente décision.

Délégation est donnée à M. Pierre Bertiaux, secrétaire général de l'ENSAE, pour la signature des actes et décisions afférents à la scolarité et à la gestion du personnel relevant de l'autorité de l'ENSAE limitativement énumérés en annexe II de la présente décision.

Article 6

Délégation est donnée à M. Renan Duthion, directeur de l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI), pour signer tous actes, décisions et conventions relatifs à l'activité de l'ENSAI, ainsi que pour tous les actes de gestion financière de la bibliothèque du GENES. Cette délégation s'applique notamment aux actes et décisions afférents à la gestion du personnel relevant de son autorité limitativement énumérés en annexe II de la présente décision. Sont exclus de la compétence de M. Renan Duthion les actes juridiques relatifs à la passation des marchés publics supérieurs à 15 000 € relevant du pouvoir adjudicateur.

Délégation est donnée à M. Laurent Di Carlo, directeur adjoint et directeur des études de l'ENSAI, pour la signature des mêmes pièces.

Délégation est donnée à M. Jean-Michel Grignon, secrétaire général de l'ENSAI, pour le visa des engagements juridiques et comptables, des mandats, des ordres de reversement et des titres de recettes liés à l'exécution du budget propre de l'ENSAI et de tous ordres de mission. Délégation est également donnée à M. Jean-Michel Grignon pour les actes et décisions afférents à la scolarité et à la gestion du personnel relevant de l'autorité de l'ENSAI limitativement énumérés en annexe II de la présente décision.

Délégation est donnée à Patrick Gandubert, responsable du département communication et relations extérieures de l'ENSAI, pour tous actes et conventions relatifs aux stages des élèves de l'école, et notamment les conventions et attestations de stage ainsi que les correspondances avec la CPAM.

Article 7

Délégation est donnée à M. Francis Kramarz, directeur du Centre de recherche en économie et statistique (CREST), pour tous actes et conventions relatifs à l'activité du CREST, ainsi que pour les documents permettant de soumissionner à toute procédure contractuelle et les actes et décisions afférents au personnel relevant de son autorité limitativement énumérés en annexe II de la présente décision. Sont exclus de la compétence de M. Francis Kramarz les actes juridiques relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur.

Délégation est donnée à M. Arnaud Richet, secrétaire général de l'ENSAE-CREST, pour les actes et décisions afférents à la gestion du personnel relevant de l'autorité de l'ENSAE-CREST limitativement énumérés en annexe II de la présente décision.

Article 8

Délégation est donnée à M. Kamel Gadouche, directeur du Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD), pour tous actes, conventions et contrats de prestations de service relatifs à l'activité du CASD, ainsi que pour les documents permettant de soumissionner à toute procédure contractuelle et les actes et décisions afférents à la gestion du personnel relevant de son autorité limitativement énumérés en annexe II de la présente décision. Sont exclus de la compétence de M. Kamel Gadouche les actes juridiques relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur.

Article 9

Délégation est donnée Mme Françoise Courtois-Martignoni, directrice du Centre d'études des programmes économiques (CEPE), pour tous actes et conventions relatifs à l'activité du CEPE, ainsi que pour les documents permettant de soumissionner à toute procédure contractuelle et les actes et décisions afférents à la gestion du personnel relevant de son autorité limitativement énumérés

en annexe II de la présente décision. Sont exclus de la compétence de Mme Françoise Courtois-Martignoni les actes juridiques relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur.

La même délégation est donnée à Mme Isabelle Le Blond, adjointe à la directrice du CEPE.

Article 10

La décision du 18 novembre 2014 portant délégation de signature au GENES est abrogée.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1^{er} avril 2015.

Le directeur général du GENES,
A. FRACHOT

ANNEXE I

ANNEXE RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GENES

(Extrait de la délibération n° 2011-04 du 22 juin 2011)

Le conseil d'administration décide de déléguer au directeur général du GENES les attributions relevant du conseil d'administration suivantes :

7° Les conventions, d'une part, les contrats et marchés en deçà d'un seuil de 300 000 € de dépenses, d'autre part.

9° Les dépôts de marques, brevets et de tous titres de propriété intellectuelle.

11° L'acceptation des dons et legs.

12° Les actions en justice et les transactions en deçà d'un seuil de 50 000 €.

ANNEXE II

ANNEXE RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LES ACTES ET DÉCISIONS AFFÉRENTS À LA GESTION DU PERSONNEL

Liste des actes concernés, dans le respect des règles en vigueur au GENES (ENSAI, ENSAE ParisTech, CREST, CEPE et CASD):

- autorisations de congés, d'absence et de formation ;
- demandes d'ordre de mission d'une durée inférieure à trente jours ;
- décisions d'engagement des vacataires (écoles et CEPE) ;
- décisions d'autorisation de cumul d'activité.

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 9 avril 2015 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le code des marchés publics, notamment son article 127 ;
Vu le décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment son article 3 ;
Vu l'arrêté du 10 mars 2010 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Paris ;
Vu la proposition du vice-président du Conseil d'État en date du 25 mars 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Haïm (Victor), président du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, est nommé président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Paris.

Article 2

Le directeur des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Article 3

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 9 avril 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires juridiques,
J. MAIA

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 6 mars 2015 portant affectation à la mission couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Luc ALLAIRE, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté à la mission couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire du service du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 6 mars 2015.

Pour les ministres et par délégation :
La chef du service
du contrôle général économique et financier,
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 6 mars 2015 portant affectation à la mission couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Mme Dominique ARBELET, contrôleur générale de 1^{re} classe, est affectée à la mission couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire du service du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers

Fait le 6 mars 2015.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du service du contrôle
général économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 6 mars 2015 portant affectation d'une contrôleure générale

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier;

Sur la proposition de la chef du service du contrôle général économique et financier et du directeur du budget,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Mme Dominique CALVIN, contrôleure générale de 2^e classe, est affectée auprès du contrôleur budgétaire et comptable ministériel des ministères sociaux en qualité de chargée de mission à compter du 22 mars 2015.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers

Fait le 6 mars 2015.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du service
du contrôle général économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 6 mars 2015 portant affectation à la mission couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Denis VILAIN, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté à la mission couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire du service du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 6 mars 2015.

Pour les ministres et par délégation :
La chef du service
du contrôle général économique et financier,
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 13 mars 2015 portant désignation du responsable de la mission gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État;

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 26 mars 1999 modifié portant création d'une mission d'observation des conditions d'emploi et de rémunération dans les organismes publics, ensemble l'arrêté du 24 mai 2005 relatif à la dénomination et aux attributions d'une mission du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Philippe KEARNEY, chef de mission de contrôle général économique et financier, est désigné pour diriger la mission gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public du service du contrôle général économique et financier à compter du 30 mars 2015.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 13 mars 2015.

Pour les ministres et par délégation :
La chef du service
du contrôle général économique et financier,
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 30 mars 2015 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier;

Sur la proposition de la chef du service du contrôle général économique et financier et du directeur du budget,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Philippe SAUVAGE, contrôleur général de 2^e classe, est affecté auprès du contrôleur budgétaire et comptable ministériel du ministère de la justice en qualité de chef du département de contrôle budgétaire à compter du 1^{er} avril 2015.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers

Fait le 30 mars 2015.

Pour les ministres et par délégation :
La chef du service
du contrôle général économique et financier,
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 6 mars 2015 portant affectation à la mission aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer du service du contrôle général économique et financier

La chef du service du contrôle général économique et financier,

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 juillet 1973 relatif à la création d'une mission de contrôle économique et financier auprès des organismes d'aménagement foncier et urbain, ensemble les arrêtés du 24 mai 2005 et du 11 décembre 2007 ayant modifié sa dénomination;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5,

Décide:

Article 1^{er}

Mme Marie-Hélène DUPIN, administratrice civile hors classe, est affectée à la mission aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer du service du contrôle général économique et financier à compter du 2 mars 2015.

Article 2

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 6 mars 2015.

*La chef du service du contrôle
général économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 16 avril 2015 portant désignation d'un représentant des ministres chargés de l'économie et des finances à la commission consultative des marchés des organismes de sécurité sociale (CCMOSS)

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu l'arrêté du 16 juin 2008 portant réglementation sur les marchés des organismes de sécurité sociale, notamment son article 11,

Décident:

Article 1^{er}

M. Jacques LOVERGNE, contrôleur général de 1^{re} classe, membre du service du contrôle général économique et financier, est désigné en qualité de représentant des ministres chargés de l'économie et des finances à la commission consultative des marchés des organismes de sécurité sociale (CCMOSS).

M. Alain PANCHER, attaché principal d'administration de l'État, membre du service du contrôle général économique et financier, est désigné en qualité de suppléant.

Article 2

La présente décision sera notifiée à :

M. Jacques LOVERGNE.

M. Alain PANCHER.

M. Michel DURAFFOURG, président de la commission consultative des marchés des organismes de sécurité sociale.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 16 avril 2015.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du service du contrôle général
économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Décision du 1^{er} avril 2015 modifiant la composition du comité technique
commun à l'Institut Mines-Télécom et aux écoles des mines**

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 9 juin 2011 modifié portant création et organisation générale des comités techniques des établissements publics relevant du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 relatif au comité technique de l'Institut Mines-Télécom et au comité technique commun à l'Institut Mines-Télécom et aux écoles nationales supérieures des mines;

Vu le procès-verbal de l'élection du 4 décembre 2014;

Vu la demande du 30 mars 2015 du représentant de l'organisation syndicale CFDT-Institut Mines-Télécom,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin au mandat de Mme Stéphanie Javelle, qui ne remplit plus les conditions fixées par l'article 18 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011. Elle est remplacée par Mme Claire Longuet, conformément à l'article 16 du décret suscité.

Article 2

Mme Valérie Locurto est désignée en remplacement de Mme Claire Longuet en tant que suppléante au comité technique commun à l'Institut Mines-Télécom et aux écoles des mines.

Article 3

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1^{er} avril 2015.

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom,
P. JAMET

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Télécom École de management

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 24 mars 2015 rapportant l'arrêté du 5 janvier 2015 portant attribution du diplôme d'études supérieures de gestion de Télécom École de management de l'Institut Mines-Télécom

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 relatif à l'Institut Mines-Télécom;

Vu l'arrêté du 25 août 2010 autorisant des établissements d'enseignement supérieur techniques privés et consulaires à conférer le grade de master aux titulaires du diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté du 14 mars 2012 fixant la liste des diplômes des écoles nationales supérieures des télécommunications décernés par le ministre chargé des communications électroniques;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2015 portant attribution du diplôme d'études supérieures de gestion de Télécom École de management de l'Institut Mines-Télécom,

Arrête:

Article 1^{er}

À l'article 1^{er} de l'arrêté du 5 janvier 2015 susvisé, les mots: « M. Choukri (Ghita) » sont rapportés et remplacés par les mots: « Mme Choukri (Ghita) ».

Article 2

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de Télécom École de management sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 24 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Télécom ParisTech

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 2 mars 2015 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé
de Télécom ParisTech de l'Institut Mines-Télécom**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 relatif à l'Institut Mines-Télécom ;
Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;
Vu l'arrêté du 14 mars 2012 fixant la liste des diplômes des écoles nationales des télécommunications décernés par le ministre en charge des communications électroniques ;
Vu l'arrêté du 24 février 2011 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;
Vu l'avis du jury des études de la formation d'ingénieurs de Télécom ParisTech,

Arrête :

Article 1^{er}

Le titre d'ingénieur diplômé de Télécom ParisTech de l'Institut Mines-Télécom est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2014

M. Abba (Maurizio).
Mme Abdali (Zeina).
M. Al Houssaïni (Mohammed).
M. Amchya (Ghassane).
M. Annuzzi (Daniele).
M. Artoni (Alessandro).
Mme Ayada (Myriam).
Mme Azzam (Patria).
M. Bangmo Tchanchcho (Amos Landry).
M. Barattelli (Ettore).
Mme Barguelil (Wided).
M. Barraud (Guillaume, Bernard).
Mme Barrois (Mailys, Corinne).
M. Battaglino (Daniele).
M. Beer-Gabel (David, Alexandre).
M. Beji (Mourad).
M. Bejjani (Georges).
M. Bélorgey (Martin, Marie).
Mme Ben Tkhayet (Imen).
M. Benazzouz (Mohammed Nizar).
M. Benhamou (Marc, Elie).
M. Bisot (Victor, John).
M. Blanchet (Alexandre, Michel).
M. Blas Espinoza (Neysser Jhoel).
Mme Boujnah (Marwa).

M. Bourdoncle (Boris, Paulin).
M. Bunge (Nils, Léon).
M. Canuel (Adrien, Bruno).
M. Canzonieri (Enrico).
M. Caputo (Alberto).
M. Chamoun (Roland).
M. Chamoun (Ronald).
Mme Chen (Qianqian).
M. Chillari (Paolo).
M. Ciampini (Marco).
M. Conte (Carlo Andrea).
M. Costa-Marini (Baptiste, Roman).
M. Couget (Arthur, Paul).
M. Couteau (Geoffroy, Jean-François).
Mme Dai (Zhihui).
M. Dam (Quynh Giang).
Mme De Andrade Scatolini (Camila).
M. De Lastic Saint Jal (Pierre, Marie).
M. Del Pino (Rafaël, Pablo).
M. Delanoue (Sacha, Michel).
Mme Dhuit (Barbara, Hélène).
M. Do (Huy-Hoang).
Mme Dong (Zhen).
M. Doré (Wilfred, Ilamthy).
M. Dridi (Kamel).
M. Du Pierre (Alain, Jayanthan).
M. Dubus (Antoine, Jacques).
M. Duchenne (Nicolas, Guillaume).
M. El Berhichi (Youssef).
M. El Chalouhi (Farid).
M. El Kasemy (Sofyane).
Mme El Koutbi (Salma).
M. El Osman (Faissal).
Mme Ennouri (Zeineb).
M. Fadel (Rony).
Mme Fan (Jingyuan).
M. Fotso Deffo (Cedric Deffere).
M. Fradi (Mohamed Ali).
M. Franceschelli (Toni, Paolo).
M. Fraulaud (Arnaud).
Mme Galby (Esther, Élodie).
M. Galliano Bondurand (Guillaume, Patrick).
M. Galvier (Loïc, Nicolas).
M. Garay Velasquez (Oscar, Jose).
M. Gariglio (Matteo).
Mme Geara (Eliana).
Mme Ghorbel (Asma).
M. Gil Garcia (Francisco José).
M. Gong (Xiaochao).
M. Grevendonk (Vincent).

M. Gu (Lin).
M. Guarino (Andrea).
M. Guasco (Alberto).
M. Guceski (Pierre, Nicolas).
M. Gurov (Gennady).
M. Haddad (Khalil).
M. Haerberlin (William).
M. Hamdi (Hani).
M. Héliès (Alan, Christian).
M. Hemmo (Jérémy, Alexandre).
M. Henna Sallaberry (João Victor).
Mme Hilaire (Suzanne, Céline).
M. Jacobé De Naurois (Paulin, Guy).
M. Jamen (Cédric, Marie).
M. Julita (Simon, Vincent).
M. Kai (Jamil).
Mme Kane (Rokhaya).
Mme Kapusta (Katarzyna).
M. Karadayi (Julien).
M. Kazmierowski (Alexandre, François).
M. Ky (François).
Mme Lagrange (Juliette, Paulette).
M. Lam (Cao Vien).
M. Lambein (Patrick, Marie).
M. Laraichi (Saâd).
M. Larchet (Thibaud, Antoine).
Mme Laviron (Pauline, Marine).
M. Le (Anh Dung).
M. Le (Quang Thao).
M. Le Devehat (Loïk, François).
M. Le Khanh (Duy).
M. Le Manh (Paul, Mathieu).
M. Lefevre (Hubert, Claude).
M. Leglaive (Simon, Marcel).
Mme Lepetit (Mathilde, Marie).
M. Lescoat (Thibault, André).
M. Leymarie (Jean, Aurélien).
Mme Li (Yanxiu).
M. Llap Ugaz (Juan, Carlos).
Mme Loutfi (Salma).
M. Luc (Chan Phong).
M. Lugou (Florian, Jacques).
M. Luong (Trong Hieu).
Mme Lyon (Aurore, Anne).
M. Maillason (Frédéric, Pierre).
M. Mangog (Basile, Harold).
M. Mansanarez (Mathieu, Paul).
M. Mardon (Alexandre, François).
M. Mariotti (Ludovic, Pierre).
M. Marsault (Jean, Marie).

Mme Martin (Olivia, Raphaëlle).
M. Mayouche (Houssein, Mehdi).
M. Medori (Julien, Claude).
M. Mellak (Sylvain, Jalil).
Mme Meunier (Camille, Marie).
M. Michelet (Quentin, Emmanuel).
M. Milza (Antonin, Blaise).
M. Molin (Paul, Marie).
Mme Mpondo-Dika (Elsa, Suzanne).
M. Nguyen (Duc, Trung).
M. Nguyen (Huynh).
M. Nguyen (Tuong, Bach).
M. Niel (Alexandre, Jean).
M. Otilibili Anieli (Ariel).
M. Papa (Guillaume, Vincent).
Mme Penwarden (Margaux, Bérénice).
M. Pericaud (Alexis, Gaëtan).
M. Peyresblanques (Nicolas, Andre).
M. Pierrot (Ferdinand, Michel).
M. Pilar Saraiva (Luiz Guilherme).
M. Plastinin (Ruslan).
M. Plessis (Quentin, Paul).
Mme Rana (Aakanksha).
M. Rebecq (Henri, François).
M. Rémot (Steven, Jordan).
Mme Riou (Nelly, Claire).
Mme Riudavets (Lydie, Laure).
M. Sarraute (Jean-Maxime, Gérard).
M. Singh (Praveer).
M. Sviridov (Valentin).
M. Taher (Djasser).
Mme Tang (Xue).
M. Terra Delboni (Pedro).
M. Thin (Charles, Nicolas).
M. Toisoul (Antoine, Sean).
M. Topyürek (Nusret).
M. Truong (Ngoc, Tuan).
M. Van Rompay (Cédric, Ludovic).
M. Venturini (Luca).
M. Verardi (Antonio).
Mme Vernade (Claire).
M. Vigneri (Luigi).
M. Vo Thanh (Phuc).
M. Vuarin (Baptiste).
M. Wu (Kuilong).
M. Wylomanski (Frédéric, Bernard).
M. Yin (Qilu).
Mme Yuan (Yiqing).
Mme Zhang (Yuehao).
Mme Zhang (Yulu).

Mme Zhang (Zongyan).
Mme Zheng (Liyang).
M. Zhou (Deng Yuan).
M. Zisa (Jacques).
Mme Zrour (Marie-Cybil).

Au titre de la promotion 2013

M. Baylocq (Jean, Benoît).
M. Belhachmi (Nawfal).
M. Belhalfaoui (Thomas).
M. Berchane (Ali).
M. Bertin (Antonin, Pierre).
Mme Bian (Xintong).
M. Borgnon (Antonin, Malik).
M. Bottée De Toulmon (Thomas, Gaëtan).
M. Bourzeix (Vincent, Jean).
M. Da Silva Barros (Silvio, Gil).
M. De Sa (Florian, Jeremy).
M. Debergue (Vincent, Charles).
M. Delage De Luget (Thomas).
M. Durand (Kenny, Valentin).
M. El Mhamdi (Zakaria).
Mme Gasmi (Fatima Zahrae).
M. Girard (Denis).
M. Gourvelen (Yann, Philippe).
M. Hadj Abderrahmane (Ilyes).
M. Haloua (Dan, Raymond).
M. Hankus (Adrien, Louis).
M. Husson (Pierre-Hugues).
M. Kerkhove (Colas, Louis).
M. Klatzmann (Ulysse, Jacob).
Mme Kovaleva (Mariya).
M. Lagrée (Paul, Marie).
Mme Lauby (Hélène, Laura).
M. Lazrek (Omar).
M. Le Saux (Mano, Johan).
Mme Lekpeli (Marie-Liane).
M. Li (Simon, Yuan-Meng).
M. Madar (Julien, Samuel).
M. Mahl (Georges).
M. Mbaya (Gildas).
Mme Mehyaoui (Selma).
M. Mermet (Bertrand, René).
M. Morvan (Adrien, Pierrick).
M. Nassar (Daniel, Melhem).
Mme Nguyen (Ngoc Dan Vy).
M. Omrane (Ahmed).
M. Ormières (Baptiste, Paul).
M. Penin (Olivier, Florian).
M. Piasentin (Davide, Julien).

Mme Picq (Maud, Maria).
M. Pierre-Louis (Gary).
M. Pomier (Romain, Jean).
M. Qi (Xiaocong).
Mme Rousseau (Tiphaine, Maryvonne).
M. Sage (Victor, Thibault).
Mme Saiad (Fatima-Zohra).
M. Sennoun (Yassir, Ammine).
M. Sirven (Harold).
M. Tardivon (Matthieu, Jean).
M. Tibère-Inglesse (Adrien, Stéphane).
Mme Valleron (Marie, Alice).
M. Vincey (Jean-Baptiste, Karol).
Mme Zheng (Yuchen).

Au titre de la promotion 2012

M. Abitbol (Ouriel, Menahem).
M. Benaddi (Yassine).
M. Di Benedetto (Thomas, Pierre).
M. Girault (Nicolas, Philippe).
M. Hénon (Félix, Julien).
M. Michelet (Tristan, Éric).
M. Toromanoff (Silvain, Marc).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur de Télécom ParisTech de l'Institut Mines-Télécom confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de Télécom ParisTech sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 2 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Télécom Lille 1

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 14 avril 2015 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom Lille

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L.642-1 ;

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 24 février 2011 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu l'avis émis par le comité de l'enseignement et sur la proposition du directeur de Télécom Lille,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le titre d'ingénieur diplômé de Télécom Lille est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2014

M. Abdelkrim (Nasser).
M. Aviat-Colas (Antoine).
M. Baele (Corentin).
M. Barre (Stéphane).
M. Baude (Thomas).
M. Baudu (Hugo).
M. Ben Chaabane (Hichem).
M. Benmoussa (Abdelhak).
M. Benhaddou (Hicham).
M. Benjelloun (Mehdi).
M. Benkoussa (Hamid).
Mme Bennani Doubli (Yasmina).
M. Berrada (Adil).
M. Berrada (Soufiane).
M. Berthe (Renaud).
M. Bethencourt (Damien).
M. Beuraert (Gauthier).
Mme Bireau-Ningo (Rachade).
M. Blandin (Arnaud).
M. Blin (Stéphane).
M. Blyweert (Lorenzo).
M. Bordin (Oscar).
M. Borel (Laurent).
M. Borenstein (Raymond).
M. Boueddine (Zakaria).
M. Bounaffaa (Sofiane).

M. Bounailat (Houssam).
M. Bourgery (Damien).
M. Boutaleb (Mamoun).
M. Brémont (Valentin).
M. Casset (Adrien).
M. Caux (Jérôme).
Mme Chainane (Bouthayna).
M. Chambon (Sébastien).
M. Chauffert-Yvart (Olivier).
M. Chevrier (Jean).
M. Chibane (Lyes).
M. Chiguer (Nabil).
M. Chraïbi (Othman).
M. Costa (Victor).
Mme Dahhani (Salwa).
Mme Dahman (Isabelle).
M. Damour (Maxime).
Mme Datchy (Fabienne).
M. De Laroachelambert (Clément).
M. De Smedt (Quentin).
M. Debaecker (Guillaume).
M. Defaux (Clément).
M. Delelignè (Julien).
M. Delobel (Martin).
M. Descombes (Sébastien).
M. Despierre (Quentin).
M. Dhermy (Aurélien).
Mme Diagne (Kam Oumou Kalsom Chandraï).
M. Dillies (Jean-Baptiste).
M. Domain (Florian).
M. Ducrocq (Lionel).
M. El Gharbaoui (Hamid).
Mme El Hajjouji (Ilham).
M. El Omari (Saad).
M. Facon (David).
M. Fadil (Fayçal).
M. Ferri (Damien).
M. Fezzani (Wisseem).
M. Fievet (Antoine).
M. Gadiri (Mohammed Réda).
M. Gerster (Sylvain).
M. Ghaiti (Mohamed).
M. Gibory (Julien).
M. Grand (Benjamin).
M. Grillet (Thibaut).
M. Hasni (Rami).
M. Hassam (Mikael).
M. Hauert (Franck).
M. Hermouet (Aurélien).
M. Hives (Matthieu).

Mme Hovaere (Élise).
M. Kharidass (Thinagaran).
M. Kabakdjian (Massis).
M. Kabbaj (Rachid).
M. Kuzord (David).
Mme Lahlou (Kenza).
M. Lamarre (Stéphane).
M. Leclerc (Vincent).
M. Lecompt (Bastien).
M. Leleu (Aurélien).
M. Lemaire (Mathieu).
M. Lepotier (Guillaume).
M. Leprêtre (Hyacinthe).
M. Locquet (Guillaume).
M. Loiseleux (Renaud).
M. Louis-Dit-Sully (Patrick).
M. Maertens (Olivier).
M. Marie (David).
M. Maron (Matthieu).
M. Mas (Jérémy).
M. Masson (Alexandre).
M. Maufrais (Jimmy).
Mme Megrou (Imane).
M. Meillet (Antoine).
Mme Mhaouty (Jihane).
M. Mixte (Adrien).
M. Monier (Anthony).
M. Monselet (Bastien).
M. Mouddeh (Ali).
Mme Musielak (Coralie).
M. Ndagijimana (Félicien).
M. Ndao (Mohamed Bachir).
M. Ngounou (Jorel).
M. Peruzzo (Anthony).
M. Philippe (Nicolas).
M. Pouille (Matthieu).
M. Prevost (Valentin).
M. Pronost (Alexandre).
M. Reynaud (Loïc).
M. Robert (Pierre).
M. Rousseau (Martin).
M. Ruyault (Aurélien).
M. Sanchez (Philippe).
M. Savary (Malo).
M. Savoureux (Jonathan).
Mme Schulz (Marion).
M. Seddiki (Mohammed Amine).
M. Serfi (Youssef).
Mme Stroiazzo (Léa).
M. Swingedouw (Franck).

M. Tirouche (Walid).
M. Trebacz (Raphaël).
M. Trognon (Paulin).
M. Vauléon (Alexandre).
M. Vigoda (Adrien).
M. Werquin (Guillaume).
M. Zaikh (Yassine Abdellah).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom Lille confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de Télécom Lille sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 14 avril 2015.

Pour la ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation :

*Le recteur de l'académie de Lille,
chancelier des universités,*

J.-J. POLLET

Pour le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,
et par délégation :

Par empêchement du vice-président
du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,

E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 23 février 2015 modifiant l'arrêté du 19 juillet 2012 relatif aux cycles de formation spécialisée de l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech)

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le décret n°91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech);
Vu l'arrêté du 19 juillet 2012 relatif aux cycles de formation spécialisée de l'École nationale supérieure des mines de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}

Le troisième alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 19 juillet 2012 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Ces cycles peuvent donner lieu à la délivrance d'un diplôme dans les conditions fixées ci-après. Ce diplôme est de niveau I au sens de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation définie par la circulaire n° 67-300 du 11 juillet 1967 du ministère de l'éducation nationale. »

Article 2

La liste des spécialités fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2012 susvisé est modifiée comme suit :

L'intitulé du cycle de la formation spécialisée : « Management qualité sécurité environnement et développement durable » est remplacé par l'intitulé : « Management global responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et développement durable ».

Article 3

La liste des spécialités fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2012 susvisé est complétée comme suit :

« Management industriel et excellence opérationnelle.
Management stratégique de l'information et des technologies. »

Article 4

Le vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies et le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 février 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 24 février 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris – cycle ingénieurs du corps des mines

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech);

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master;

Vu le décret du 22 août 2014 portant nomination et titularisation (corps des mines);

Vu l'arrêté du 9 décembre 1997 modifié relatif aux conditions de recrutement, d'études et de délivrance des diplômes applicables aux élèves de formation initiale de l'École nationale supérieure des mines de Paris;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2010 relatif aux modalités de la scolarité des élèves du corps des ingénieurs des mines;

Vu la décision du 16 juin 2014 portant nomination d'élèves titulaires de troisième année de l'École nationale supérieure des mines de Paris;

Vu la liste de sortie dressée par le comité des études en sa séance du 2 octobre 2014,

Arrête:

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris est attribué aux élèves du cycle ingénieurs du corps des mines sortis de l'école en 2014 désignés ci-après:

- M. Alaterre (Julien, Jacques Régis).
- M. Alla (Zineddine).
- M. Astolfi (Charles-Pierre, Armand, Yves).
- M. Bouton (Xavier, Gilles, Olivier).
- M. Constantin (Emmanuel, Camille, François).
- M. Delafosse (Thomas).
- M. Donier (Jonathan, Pascal Antoine).
- M. Ellis (Florian, Stanislas, Norman).
- M. Fouvry (Jean-Baptiste, Étienne).
- M. Girardot (Pierre-Étienne, Jean, Gaston).
- Mme Herer (Clara, Blanca).
- Mme Héron (Hélène, Christine, Marie).
- M. Hollocou (Alexandre, Sébastien).
- M. Liu (Simon).
- M. Olivi (Alan, Kevin).
- Mme Pinto (Hélène, Hortense, Eugénie).
- M. Planté (Ludovic, Alphonse, Claude, Auguste).
- Mme Salamanca (Elisa, Lou).
- M. Song (Yann).
- M. Tiret (Clément, Jérôme, Emmanuel).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 24 février 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 16 mars 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'université Paris-VII, spécialité fluides et énergie, en partenariat avec l'ISUPFERE

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech);

Vu l'arrêté du 30 juin 1992 modifié portant création d'un Institut supérieur des techniques en charge des formations d'ingénieur sous statut salarié à l'École nationale supérieure des mines de Paris;

Vu la décision du directeur en date du 10 juillet 2012 fixant la liste des élèves admis en qualité d'élèves de l'Institut supérieur des techniques, spécialité fluides et énergie, au titre de la formation continue à compter de l'année scolaire 2012-2013;

Vu l'arrêté du 25 février 2013 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé;

Vu la liste dressée par le comité d'orientation de l'Institut supérieur des techniques dans sa séance du 6 octobre 2014,

Arrête:

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'université Paris-VII, spécialité fluides et énergie, en partenariat avec l'ISUPFERE, est attribué aux élèves de formation continue (promotion 2012-2013) désignés ci-après, par ordre alphabétique:

M. Ahmaymi (Adnan).
M. Caubel (Stéphane).
M. Franchomme (Joan).
M. Franco (Aurélien).
Mme Grimond (Céline).
M. Guillet (Jérôme).
M. Hallavant (Éric).
M. Jouini (Melik).
M. Neveux (Alexis).

Article 2

L'attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'université Paris-VII, spécialité fluides et énergie, en partenariat avec l'ISUPFERE, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Fait le Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 16 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 24 mars 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines de Paris – cycle ingénieurs civils**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech) ;

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 1997, modifié par l'arrêté du 19 juillet 2012, relatif aux conditions de recrutement, d'études et de délivrance des diplômes applicables aux élèves de formation initiale de l'École nationale supérieure des mines de Paris ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2011 portant nomination d'élèves titulaires de l'École nationale supérieure des mines de Paris à la suite du concours d'admission de 2010 ;

Vu l'arrêté du 16 février 2012 portant nomination d'élèves titulaires de l'École nationale supérieure des mines de Paris à la suite du concours d'admission de 2011 ;

Vu les décisions des 27 mars 2013, 8 avril 2013, 19 mars 2014 et 28 janvier 2015 portant nomination d'élèves titulaires de deuxième et troisième années de l'École nationale supérieure des mines de Paris ;

Vu les listes de sortie dressées par le comité des études en ses séances des 3 et 10 juillet 2014, 2 octobre 2014, 18 décembre 2014 et 28 janvier 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, cycle ingénieurs civils, est attribué avec les mentions suivantes aux élèves de l'École nationale supérieure des mines de Paris sortis de l'école en 2014, désignés ci-après par ordre alphabétique :

Mention excellent

Mme Assaraf (Cynthia, Sylvia).

M. Ben Belgacem (Michel).

Mme Bernard (Pauline, Marie-Emma).

M. Bizet (Romain, Pierre, Jean, Louis).

Mme Bonnet (Marion, Pauline, Christine).

M. Busson (Jean, Joseph, Marie).

Mme Callens (Victorine, Nicole, Simone).

M. Cassegrain (Adrien, Philippe, Jean, Olivier).

M. Chary (Thibaut).

M. Choplin (Florian, Pierre, Michel).

Mme Cutting (Christine, Viviane).

Mme Daul (Marie).

M. de Deloÿe et Fourcade de Fondeville (Raphaël, Gérard, Théodore, Michel, Marie).

M. Dilasser (Guillaume).

M. Ducongé (Louis).

M. Dumas (Thierry, François).

M. Havard (Nicolas, Georges, Maurice).

M. Jeantaud (Paul-Arthur, Philippe, Marie).
Mme Le Chevalier (Céline, Lucie, Marie).
M. Maillet (Quentin, Alexander).
M. Makhoul (Sullivan, Jean, Achille).
M. Martin de Lagarde (Cyril, Marie, Wenceslas).
Mme Micheaux (Helen, Julie).
M. Milbert (Jeremy, Nicolas).
Mme Perraudeau (Fanny, Gabrielle, Solange, Marie).
M. Plagnard (Thomas, Éric).
M. Plesse (François, Jean, Joseph, Marie).
M. Raffailac-Desfosse (Quentin, Paul, Jean).
M. Rinaudo (Bastien, Francis, Gérard).
Mme Romanet (Géraldine, Marie, Catherine).
M. Sebaali (Wadih).
M. Tamokoue Kamga (Paul-Hervé).
Mme Vigneron (Laure).
Mme Zeng (Jun).

Mention très bien

Mme Beaudoin (Melissa).
Mme Bensaid (Meryem).
Mme Bertin (Céline, Christiane, Marie).
M. Bertrand (Pierre, Jean-Claude, Robert).
M. Bories (Florent, Baptiste).
M. Bros (Pierre, Paul, Claude).
M. Cazin (Léo, Bernard, Charles).
Mme Clerc (Magali, Béatrice, Christine).
Mme Cohen (Annaëlle, Louisa).
M. Debaecker (Benoit, Étienne, Marie).
M. Debras (Bastien, Christian).
M. Duguet (Thibaut, Jacques, Paul).
M. Esposito (William, Nicolas, Duncan).
Mme Fichen (Mathilde, Marie, Juliette).
M. Fricker (Geoffroy, Charles, Jacques).
M. Guignier (Paul, Joseph-Marie).
M. Jin (Tai).
Mme Kelberine (Charlotte, Madeleine-Marie).
Mme Le Gall (Lénaïg, Geneviève).
Mme Le Morvan (Marine, Laurence).
M. Lefevre (Basile, Quentin).
M. Lienhart (Pierre, Simon, Michel).
M. Maire (Romain, Charles, Albert).
M. Margarit (Édouard, Raymon, Laurent).
M. Morchid (Ali).
M. Nasri (Haitham).
M. Ohayon (Alexandre, Raphaël).
M. Paris (Antoine, Rodolphe, Jean-Louis).
Mme Piémont (Anne, Sophie, Marie).
M. Rodriguez (Jérémy, Yann).
M. Rouche (Clément, Marie, Benoît).

M. Stott (Nikolas, Yannis).
M. Wrobel (Guillaume, Pierre).
M. Wu (Yiwen).
Mme Ye (Qian).

Mention bien

M. Benssy (Amine).
M. Blanc-Vannet (Pierre, Alexandre, Nicolas).
Mme Bonnard (Chloé, Valentine).
Mme Borezée (Clémence, Marthe, Anne-Marie).
M. Bouaabdalli (Omar).
Mme Clément (Camille, Lysiane, Michèle).
M. Clerget (Charles-Henri, Cyrille).
M. Généro (Guillaume, Alexandre).
Mme Kerdoncuff (Morgane, Marie, Nolwenn).
M. Klekota (Kostiantyn).
Mme Levy (Léa, Esther, Sophie).
Mme Liu (Odile, Li, Lin).
M. Mathurin (Théo).
Mme Merlo (Séverine, Lamia, Marie).
Mme Millot (Ariane, Lison).
M. Mouldi (Yahya).
M. Mounier (Geoffroy, David).
Mme Ollier (Camille, Marianne, Lucie).
M. Peres Alonso Ferri (Diego).
Mme Rigal (Delphine).
M. Roger (Thibault, Pascal, Marie).
M. Shen (Zijun).
M. Shi (Qiwei).
M. Smis--Michel (Vivien, Louis, Raphael).
M. Tanneau (Julien, Jean, Pascal).
M. Thouzeau (Arthur, Gérard, Léopold).
Mme Vailles (Charlotte, Camille, Valentine).

Mention assez bien

M. Abid (Mohamed, Ali).
Mme Aboukrat (Céline).
M. Bietti (Alberto).
Mme Busch (Apolline).
M. Charriere (Nicholas, Christopher, Serge).
Mme Dubourg (Coline, Mathilde).
M. Evens (Jonathan, Georges, Claude).
M. Frangieh (Rabih).
M. Grappin (Antoine, Maurice, Jean-Marie, Maximilien).
M. Guillon (Cyril, Jean-Noël, Jérôme).
M. Henrys d'Aubigny d'Esmyards (Raoul, Marie, Joseph).
Mme Jerdi (Carla).
Mme Jian (Yijie).
M. Kai (Jean, Marie).
M. Kanengieser (Arthur, Marie, Thierry).

Mme Kerdraon (Margaux, Anne, Jeanne).
M. Loiret (Arthur).
M. Maucorps (Ivain, Antoine).
M. Mi (Wenkai).
M. Pignard (Félix, Gabriel).
Mme Sibue (Annabelle, Françoise, Evelyn).
Mme Suaud (Charlotte, Anne, Claire).
M. Thomas (Antoine, Hadrien, Nicolas).
M. Tury (Maxence).
M. Vergnaud (Damien, Numa, Issa).
M. Vermeulen (Valentin, Thomas).
Mme Vignaud (Morgane).
Mme Wang (Zihan).
M. Xue (Liang).
M. Zône (Geoffrey, Antoine).

Mention passable

M. Chakour (Driss).
M. Collon (Ambroise, Hilaire, Marie).
M. Khalfaoui (Beyrem).
M. Le Bras (Clément-Marie, Emmanuel).
M. Wallard (André, Paul, Émile, Edme).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 24 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 24 mars 2015 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines de Paris**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech), notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2013 portant nomination de Mme Kériel (Christiane) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris;

Sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Verlhac (Jean-Baptiste), conseiller scientifique pour la physique et la chimie à la direction générale pour l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, est nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris en qualité de représentant de l'État, sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur, en remplacement de Mme Kériel (Christiane), pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 24 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 23 février 2015 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 91-1034 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (Mines Saint-Étienne), notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 14 mars 2013 portant nomination de M. Caquot (Emmanuel) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Caquot (Emmanuel), chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, est, à compter du 20 mars 2015, renouvelé dans ses fonctions de membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 février 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Alès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 23 février 2015 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 91-1035 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès), notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2012 portant nomination de M. Robert (Michel) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Alès ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2013 portant nomination de M. Caquot (Emmanuel) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Alès ;

Sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Le Pellec Muller (Armande), recteur de l'académie de Montpellier, est nommée membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, en qualité de représentant de l'État, sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur, en remplacement de M. Robert (Michel).

Article 2

M. Caquot (Emmanuel), chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, est, à compter du 20 mars 2015, renouvelé dans ses fonctions de membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 février 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Alès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 25 mars 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le décret n°91-1035 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès);
Vu le décret n°99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master;
Vu l'arrêté du 23 mars 2012 portant admission d'élèves titulaires de première année (formation initiale) des écoles nationales supérieures des mines d'Albi-Carmaux, d'Alès, de Douai et de Nantes, à la suite du concours commun de 2011;
Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 26 février 2015,

Arrête:

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué à M. Caumont (Édouard), élève titulaire de formation initiale, sorti de l'école en 2015.

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 25 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Alès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 26 mars 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le décret n° 91-1035 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès);
Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master;
Vu l'arrêté du 2 février 2011 portant admission d'élèves titulaires de deuxième année (formation initiale) des écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux, d'Alès, de Douai et de Nantes, à la suite du concours commun de 2010;
Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 26 février 2015,

Arrête:

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale) sortis de l'école en 2015, désignés ci-après:

Au titre de l'année 2013

M. Ducrocq (Émile).
M. Marty (Matthieu).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 26 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Alès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 27 mars 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n°91-1035 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès) ;

Vu le décret n°99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2010 portant admission d'élèves titulaires de première année (formation initiale) des écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux, d'Alès, de Douai et de Nantes, à la suite du concours commun de 2009 ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2011 portant admission d'élèves titulaires de première année (formation initiale) des écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux, d'Alès, de Douai et de Nantes, à la suite du concours commun de 2010 ;

Vu l'arrêté du 2 février 2011 portant admission d'élèves titulaires de deuxième année (formation initiale) des écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux, d'Alès, de Douai et de Nantes, à la suite du concours commun de 2010 ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 portant admission d'élèves titulaires de première année (formation initiale) des écoles nationales supérieures des mines d'Albi-Carmaux, d'Alès, de Douai et de Nantes, à la suite du concours commun de 2011 ;

Vu la décision du directeur de l'école du 17 septembre 2012 arrêtant la liste des élèves de formation initiale titularisés au titre de l'année 2012 ;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 26 février 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale) sortis de l'école en 2015 désignés ci-après :

Au titre de l'année 2014

Mme Bailly (Justine).
M. Benetiere (Alexandre).
M. Benoit (François).
M. Blanchet (Olivier).
M. Bonnot (Emmanuel).
Mme Broglia (Sophie).
M. Brun (Nathan).
M. Chevalier (Paul).
Mme Ciantar (Julie).
M. Despreaux (Guillaume).
M. El Haddari (Victor).
Mme Faure (Julie).
M. Fedorinov (Alexander).
Mme Gibeaux (Alexandra).
M. Heng (Vicheat).
M. Lauton (Vincent).

M. Le Doeuff (Thibaut).
M. Leblanc (Sébastien).
M. Lefebvre (Thomas).
M. Midassi (Hédy).
M. Negrini (Kévin).
M. Nusim (Nicolas).
M. Richeux (Charles).
M. Roulin (Guillaume).
M. Sagna (Moustapha).
Mme Sanfourche (Margaux).
M. Subileau (Oisin).
M. Thomas (Mathieu).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 27 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Alès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 30 mars 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le décret n° 91-1035 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès);
Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master;
Vu la décision du directeur de l'école du 8 octobre 2012 arrêtant la liste des élèves de formation continue diplômante à l'École nationale supérieure des mines d'Alès titularisés au titre de l'année scolaire 2012-2013;
Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 26 février 2015,

Arrête:

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué à M. Rabakotavo (Tsikimihamina), élève titulaire de formation continue, au titre de l'année 2014.

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 23 février 2015 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 93-38 du 11 janvier 1993 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux (Mines Albi-Carmaux), notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2012 portant nomination de Mme Legrand (Sophie) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2012 portant nomination de M. Sautereau (Jean-François) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2013 portant nomination de M. Caquot (Emmanuel) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux ;

Sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont renouvelés dans leurs fonctions de membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux en qualité de représentants de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie, à compter du 14 mars 2015 :

M. Caquot (Emmanuel), chef du service de la mission de tutelle au Conseil général de l'économie, de l'industrie et des technologies.

Mme Legrand (Sophie), chef du bureau des concours, du développement des ressources humaines et de la formation au secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Article 2

Mme Bernard (Hélène), recteur de l'académie de Toulouse, est, à compter du 26 mars 2015, nommée membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux en qualité de représentant de l'État, sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur, en remplacement de M. Sautereau (Jean-François).

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 février 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 12 mars 2015 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux (Mines Albi-Carmaux)**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 93-38 du 11 janvier 1993 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux (Mines Albi-Carmaux), notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2011 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2012 portant nomination de M. Brossard (Clément) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2013 portant nomination de M. Fourure (Olivier) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux ;

Sur proposition du vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux en raison de leurs compétences scientifiques, technologiques, économiques et industrielles :

M. Lesbre (Olivier), directeur de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, en remplacement de M. Fourure (Olivier), pour la durée du mandat restant à courir.

M. André (Georges), directeur industriel de la branche Pierre Fabre médicaments.

Mme Païs (Martine), directrice de l'entreprise CRM.

Mme Duval (Laure), chef de projet éolien Vents d'Oc, sur proposition de l'association des anciens élèves (Alumni), en remplacement de M. Brossard (Clément), pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

Sont renouvelés dans leurs fonctions de membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux en raison de leurs compétences scientifiques, technologiques, économiques et industrielles :

M. Deconinck (Jean-Luc), directeur général adjoint, en charge des opérations industrielles, du groupe Lactalis.

M. Gondot (Pascal), directeur partenariats et coopérations, Airbus France.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 12 mars 2015.

EMMANUEL MACRON

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 31 mars 2015 portant nomination du directeur adjoint
à l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le décret n° 93-38 du 11 janvier 1993 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux;

Sur proposition du directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Thivet (Frédéric), ingénieur en chef de l'armement, est nommé directeur adjoint et directeur de la recherche de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux à compter du 1^{er} avril 2015.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 31 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Douai

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 23 février 2015 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines de Douai**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 91-1036 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Douai (Mines Douai), notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 14 mars 2013 portant nomination de M. Caquot (Emmanuel) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Caquot (Emmanuel), chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, est, à compter du 20 mars 2015, renouvelé dans ses fonctions de membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Douai est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 février 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Nantes

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 23 février 2015 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines de Nantes**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n°91-1037 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Nantes (Mines Nantes), notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2013 portant nomination de M. Caquot (Emmanuel) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2013 portant nomination de Mme Bricaud (Magali) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes ;

Vu l'arrêté du 5 novembre 2013 portant nomination de M. Marois (William) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes ;

Sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Sur proposition du ministre chargé de la recherche,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Caquot (Emmanuel), chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, est, à compter du 20 mars 2015, renouvelé dans ses fonctions de membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie.

Article 2

M. Marois (William), recteur de l'académie de Nantes, est renouvelé dans ses fonctions de membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes en qualité de représentant de l'État, sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 3

M. Siwak (Jean-Michel), délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Pays de la Loire, est nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes en qualité de représentant de l'État, sur proposition du ministre chargé de la recherche, en remplacement de Mme Bricaud (Magali).

Article 4

La directrice de l'École nationale supérieure des mines de Nantes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 février 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
L. ROUSSEAU

Ministère des finances et des comptes publics
Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique

Directeur de la publication

Laurent de Jekowski, secrétaire général des ministères économiques et financiers

Réalisation

SG – Bureau documentation et archives (SEP2D)

Centre de documentation économie finances (CEDEF)

12, place du Bataillon du Pacifique, 75572 Paris Cedex 12

Tél. : 01 53 18 72 00 – Courriel : cedef@finances.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

